

N°510

du 29  
JUN  
2012

**Editorial**

Par Koffi  
SOUZA

**QUELLE VIRGINITÉ ÉCOLOGIQUE  
POUR L'AFRIQUE ?**

L'Europe trop polluée regarde avec envie les immenses espaces vierges africains. Et pourtant cette pureté est déjà bien atteinte.

Les concentrations urbaines ne savent que faire de leurs déchets et les plastiques s'accrochent aux arbres et aux maisons comme des chauves-souris devenues folles.

Les exploitations minières rejettent leurs poisons sans précaution dans le sol. Des navires transportent sur les côtes africaines les rejets des civilisations industrielles. N'oublions pas le Probo Koala de la compagnie néerlandaise Trafigura Beheer qui a remis plus de 500 tonnes de déchets toxiques à une société locale qui les a déversés dans une décharge publique d'Abidjan, en août 2006 faisant plus de 100 000 victimes, et entre 15 et 17 morts.

Les animaux sauvages sont les victimes de la pauvreté et de la cupidité. Cette semaine les autorités gabonaises ont brûlé cinq tonnes d'ivoire, pour envoyer un "message fort" aux braconniers et trafiquants dans la sous-région, et à la communauté internationale. Pour obtenir ces quantités, près de 850 éléphants ont été tués, alors que le Gabon ne compte que 50.000 éléphants. L'Afrique forestière a perdu 80% de ses éléphants ces derniers 20 ans.

L'Afrique doit se développer mais en respectant les équilibres naturels dont elle est merveilleusement dotée.



# L'UNION

**Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses**

**P.3 Reprise des relations bilatérales / Précisions de l'Ambassadeur d'Allemagne au Togo**

## **Joseph Weiss : « Nous avons repris la coopération pour rester longtemps, mais il n'y a pas de raison pour être complaisant »**

**\* A la clé, près de 17,7 milliards de francs Cfa pour des programmes/projets.**



Joseph Weiss, Ambassadeur d'Allemagne au Togo

**P.3** Un nouveau Code des personnes et de la famille remplace celui de 1980

En lieu et place de sa dernière position  
**Le conjoint survivant désormais en 2ème position dans l'ordre des successions, après les enfants**

**P.7** Education

**Le téléphone mobile est-il à prohiber en milieu scolaire ?**

**P.4** Après des rumeurs colportées à la suite de la revue des portefeuilles, la Banque mondiale précise

**C'est incroyable de confondre un taux de décaissement à du détournement de fonds !**

**P.4** Trois ans après sa création

**La Nouvelle société cotonnière fait recette**

**\* La campagne 2011/2012 a fait un bénéfice de plus de 900 millions Cfa.**



# PA-LUNION

[www.pa-lunion.com](http://www.pa-lunion.com)



- Actualités Nationales
  - \* Politique
  - \* Economie
  - \* Société
  - \* Sport
  - \* Culture...
- Informations Internationales
- Réflexions...



Reprise des relations bilatérales / Précisions de l'Ambassadeur d'Allemagne au Togo

## Joseph Weiss : « Nous avons repris la coopération pour rester longtemps, mais il n'y a pas de raison pour être complaisant »

\* A la clé, près de 17,7 milliards de francs Cfa pour des programmes/projets.

Sylvestre D.

Beaucoup confessent que le départ de l'Allemagne au début des années 90 a fait mal au Togo, même si des gestes de coopération décentralisée étaient maintenus. C'est fini ! A l'occasion de la conclusion positive des premières négociations intergouvernementales Togo-Allemagne, le 27 juin 2012 à Lomé, l'Ambassadeur d'Allemagne au Togo l'a reconnu. « Le manque d'une coopération bilatérale n'est pas normal », a souligné Joseph Weiss. N'empêche, le pays de la Chancelière Angela Merkel l'a fait. Et pour des raisons solides : le pays n'a pas digéré les coups portés à la démocratie naissante par le pouvoir de Lomé de l'époque (assassinats, violation des droits de l'homme, promotion de l'opacité financière). Le pays est aussi connu pour son style direct dans les discours. Preuve en a été encore donnée à l'ouverture des négociations le 26 juin. « Nous n'aimons pas la violence. Nous demandons au Gouvernement de prendre en compte les critiques », a martelé Mme Ute Heinbuch, Directrice de la division Afrique de l'ouest II du ministère fédéral de la Coopération économique et du développement, Chef de la délégation allemande. C'est un regard sur la répression des manifestations et la violence des manifestants. Les élections doivent être transparentes, les droits de l'homme respectés. La CNDH doit mener son travail sans influence politique, les recommandations de la CVJR doivent être mises en œuvre le plus rapidement possible. L'opposition doit mesurer l'obligation de discuter avec le Gouvernement. Non à la violence des forces de l'ordre, principalement sur les femmes. « La bonne gouvernance est la pierre angulaire de notre coopération. Nous sommes conscients des efforts, mais nous exhortons à faire plus, notamment dans la gestion des finances publiques ». Et de préciser, au moment de signer le procès-verbal des négociations de Lomé : « Nous avons confiance que le Gouvernement continuera sur la voie de la démocratisation qu'il a prise. Il s'agit là de la base de notre coopération. Le dialogue avec l'opposition et l'organisation d'élections libres, justes et transparentes sont des éléments cruciaux dans ce processus. Des sondages à la sortie des urnes sont, par exemple, un bon instrument afin de garantir la transparence et de renforcer la confiance des populations ». Autrement, les électeurs doivent se retrouver dans leurs dirigeants.

C'est clair, l'Allemagne n'est pas revenue sur un coup de tête. « Cela a été possible suite à des améliorations politiques, économiques et démocratiques considérables au Togo depuis



Joseph Weiss, Ambassadeur d'Allemagne au Togo

quelques années. Quand je parle avec des gens de bonne volonté qui connaissent le pays depuis longtemps, ils me confirment que le Togo a beaucoup évolué », relève Joseph Weiss. Tout en avertissant : « mais, il n'y a pas de raison pour être complaisant ». A juste titre, beaucoup de défis restent à relever. Les réformes politiques, économiques et financières, la lutte contre la corruption et la réforme du système judiciaire doivent continuer pour assurer que le Togo ne retombe plus dans l'instabilité du passé. « Le plus grand défi reste la tenue des élections prochainement », ajoute le diplomate allemand. Il indique la thérapie : afin qu'elles soient crédibles, transparentes et apaisées, nous appelons les autorités togolaises et les principaux acteurs politiques à redoubler leur effort de communication, d'apaisement et de dialogue pour favoriser un débat démocratique, ouvert et constructif dans l'intérêt du peuple togolais. Autre précision de taille : « il est évident que la plus grande responsabilité incombe au Gouvernement de faire des gestes généreux de réconciliation dans ce sens ». La lutte contre les inégalités et la pauvreté ne pouvant se faire que dans le climat décrit. « Nous avons repris la coopération pour rester longtemps. Le procès-verbal n'est qu'un début », conclut-il.

Naturellement, le pouvoir actuel de Lomé se reconnaît déjà sur la bonne voie. Le ministre togolais de l'Economie et des finances, Adji Otéth Ayassor, a brandi les résultats encourageants des réformes. D'où le réengagement des partenaires techniques et financiers et l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTTE qui a fait effacer la totalité de la dette togolaise éligible envers l'Allemagne. Le taux de croissance du Togo s'améliore et pourra atteindre 5,6% en 2012. Oui, le Gouvernement garde la main du dialogue. « C'est pourquoi il prendra les dispositions pour que les libertés individuelles et collectives s'expriment, mais de manière strictement pacifique et responsable, étant entendu qu'il n'est plus concevable aujourd'hui que dans un Etat reconnu fragile comme le Togo, où l'Etat de droit se consolide de jour en jour, des

citoyens se permettent de détruire, au mépris des règles régissant l'exercice des libertés publiques, les infrastructures reconstruites au prix de durs sacrifices consentis par l'ensemble de la population », réplique-t-il.

Au-delà de ces échanges courtois, le nouvel accord germano-togolais précise les programmes/projets retenus et les allocations de ressources s'élevant à 27 millions d'euros, soit environ 17,7 milliards de francs Cfa. Le cadre stratégique et légal retracé se fonde sur trois axes : (i) la formation technique et professionnelle et l'emploi des jeunes, en alignant au mieux l'offre de formation aux besoins du marché du travail, (ii) le développement rural, y compris l'agriculture et (iii)

la bonne gouvernance et décentralisation. « Les missions techniques d'élaboration des projets qui vont suivre les négociations nous donneront l'occasion d'aller plus en profondeur dans les mesures et les modalités de mise en œuvre », rappelle la ministre Ekoué Dédé de la Planification, du développement et de l'aménagement du territoire. Tout ceci vient s'ajouter à d'autres projets en cours (petit contournement de Lomé d'environ 8,5 milliards de francs Cfa, construction d'une ligne de transmission de 330 KVA et d'un poste de transformation à Davié de près de 16,4 milliards de francs Cfa).

En rappel, dans le cadre de l'élaboration du programme de coopération entre l'Allemagne et le Togo, une mission allemande a séjourné à Lomé du 24 au 28 juin 2012, pour procéder aux négociations bilatérales. Mais avant, le ministre allemand de la Coopération économique et du développement, Dirk Niebel, était à Lomé en décembre 2011. Un protocole d'accord avait été signé pour s'accorder sur les trois axes du programme. Depuis, le Togo a bénéficié de deux missions techniques courant mars et mai 2012. Ce qui a facilité les premières négociations bilatérales de juin 2012, après près de 20 ans de brouille entre les deux parties.

Un nouveau Code des personnes et de la famille remplace celui de 1980  
En lieu et place de sa dernière position

## Le conjoint survivant désormais en 2ème position dans l'ordre des successions, après les enfants

La pratique est courante. Au décès d'un parent qui a laissé des enfants et une veuve, on s'empresse de chasser ces derniers de la maison du défunt. Il ne faut même plus demander si on se souvient d'eux dans le partage. Des cursus scolaires sont ainsi aisément brisés parce que la femme est dépouillée de ce qui peut l'aider à s'occuper des enfants. En général, le régime de succession entraîne des bagarres et des morts mystérieuses. Au pire, ce sont les parents qui ne parlaient pas avec le conjoint disparu qui opèrent le plus. Et ceux qui veulent être un peu sérieux profitent de la formulation de 1980. Le CPF a placé le conjoint survivant en dernière position dans l'ordre des successions, donnant l'impression que celui-ci devrait hériter de façon subsidiaire, y compris après les parents collatéraux. Le législateur de 1980 offrait le choix à chaque futur époux de se déterminer quant au type de succession à appliquer après son décès. Il a prévu que « les dispositions ne sont applicables qu'à la succession de ceux qui auront déclaré renoncer au statut coutumier en matière de succession ».

Le Gouvernement a voulu sauver

les femmes et les enfants, en réglant la succession dans le projet de loi modifiant le Code des personnes et de la famille (CPF). Il l'a obtenu. Depuis hier, les députés valident le texte. Désormais, pour mieux protéger l'époux survivant en la matière, celui-ci vient en deuxième position, juste après les enfants. « Les successions sont déférées, dans l'ordre, aux enfants et descendants d'eux, au(x) conjoint(s) survivant(s), à défaut aux ascendants, à ses parents collatéraux », précise le nouveau Code. Avec la précision que la loi ne considère ni la nature, ni l'origine des biens et ne distingue pas non plus entre les sexes pour en régler la succession. Toute succession ou partie de succession échue à des ascendants se divise en deux parts égales, l'une pour les parents de la ligne paternelle, l'autre pour les parents de la ligne maternelle. Les parents utérins ou consanguins ne sont pas exclus par les germains, mais ils ne prennent part que dans leur ligne. Les germains, eux, prennent part dans les deux lignes. La proximité de parenté s'établit par le nombre de générations ; chaque génération s'appelle un degré. La suite des degrés forme la ligne. On

VERBATIM Par Eric J.

## L'appel au dialogue était-il sincère ?

Dès le démarrage de leurs activités, les membres du collectif « Sauvons le Togo » ont toujours clamé l'ouverture d'un dialogue entre leur regroupement et le gouvernement. Cela a même fait l'objet de discussion entre le coordinateur du collectif et le Président de la République à la veille de la marche suivie de sit-in du 12 juin dernier.

Après les manifestations émaillées de violences, le chef du gouvernement a appelé le collectif à une rencontre pour le jeudi 28 juin à 9 heures. Contre toute attente, alors que des membres du gouvernement s'étaient rendus au siège du gouvernement, ils ont appris que le collectif organisait un point de presse pour expliquer à l'opinion les raisons de leur refus de répondre à l'appel du premier ministre.

Le collectif exige des préalables avant tout échange avec le gouvernement. Le Coordinateur, Me Ata Zeus Ajavon, a expliqué à la presse : « nous posons des préalables notamment : la libération des 53 personnes détenues à la prison civile de Lomé et une personne illégalement détenue à la Direction centrale de la police judiciaire (Dcpi), la restitution des matériels de sonorisation, véhicules et autres biens meubles, illégalement saisis ». Il a poursuivi que : « Nous ne pouvons pas participer à cet échange si les 3 personnes décédées ne sont pas encore enterrées. Laissons les douleurs s'apaiser. »

Aussi apprend-on que le CST a écrit au porte-parole du gouvernement en ces termes : « Le droit de manifester garanti par la Constitution togolaise en son article 30 et réglementé par la loi n°2011-010 du 16 mai 2011 sur des manifestations publiques continue d'être violé et que les leaders politiques continuent d'être séquestrés à leurs domiciles respectifs, il est inopportun d'entamer un dialogue avec le gouvernement ».

Ces préalables vont aujourd'hui à l'encontre des propos tenus par le coordinateur le 21 juin sur Rfi. Il disait : « Le Collectif a le dialogue comme moyen d'expression et comme moyen d'action ». Ce qui voudrait dire que le CST veut passer par le dialogue pour trouver des solutions à toutes ses préoccupations et obtenir gain de cause pour tous ses désirs. On peut comprendre ici, y compris les préalables soulevés actuellement.

Tout porte à croire qu'il existe manifestement une volonté de mettre encore une pression supplémentaire sur le gouvernement. Certainement pour lui attribuer la mauvaise foi d'aller au dialogue si tous les préalables ne trouvent pas satisfaction.

Selon certaines sources, ces préalables constituent de vrais alibis, car, il y a quelques résistances au sein du collectif pour discuter avec le gouvernement.

D'où la question de savoir si réellement, il y aura un vrai dialogue entre le gouvernement et le CST.



Henriette Kouévi-Amédjogbé, Ministre de la Promotion de la femme

appelle ligne directe, la suite des degrés entre personnes qui descendent l'une de l'autre ; ligne collatérale, la suite des degrés entre personnes qui ne descendent pas les unes des autres, mais qui descendent d'un auteur commun. Dans la ligne directe, on distingue la ligne directe descendante et la ligne directe ascendante. La première est celle qui lie le chef avec ceux qui descendent de lui ; la seconde est celle qui lie une

personne avec ceux dont elle descend. En ligne directe, on compte autant de degrés qu'il y a de générations. Ainsi, le fils est au premier degré à l'égard du père, le petit-fils au second, et réciproquement du père et de l'aïeul à l'égard des fils et petits-fils. En ligne collatérale, les degrés se comptent par les générations depuis l'un des parents jusqu'à et non compris

suite à la page 4



Trois ans après sa création

## La Nouvelle société cotonnière fait recette

\* La campagne 2011/2012 a fait un bénéfice de plus de 900 millions Cfa.

Jean Afolabi

Plus de 271 millions de francs Cfa de déficit en 2009, environ 360 millions de francs de bénéfice l'année suivante, et près d'un milliard de francs de profit en 2011, c'est ainsi que s'est résumé, hier à une rencontre avec la presse à Lomé, le parcours de la Nouvelle



société cotonnière du Togo (Nsct). La direction générale, conduite par Kokou Djagni, semble rompre avec le pilotage à vue de la structure précédente qu'était la Société togolaise de coton (Sotoco). La production semble avoir suivi le même parcours. «Au creux de la vague en 2009» (dixit Dr Djagni) à la création de la Nsct avec 28.000 tonnes de coton, le Togo est remonté à 46.000 tonnes en 2010 sur 40.000 tonnes prévues et à 79.000 tonnes la campagne 2011-2012, à une tonne de la prévision.

L'espoir est encore permis, explique prudemment le directeur général de la Nsct, de porter le Togo à son niveau d'antan de 180.000 tonnes dans les périodes phares, sinon à son potentiel de 200.000 tonnes dans les années à venir. Pour rendre le secteur

encore attractif, tout tient au niveau du prix du marché international. Et surtout à la pluviométrie, habituée ces dernières années à de sales tours aux cotonculteurs. Après avoir épongé les 22 milliards de francs dus aux producteurs, «tout a été mis en œuvre pour le paiement des producteurs au fur et à mesure des achats, dans le

respect des délais convenus», qui fut un maximum d'un mois suivant un accord avec la fédération des producteurs, expliquait-on. Pour la campagne 2010/2011, le prix initial d'achat du coton graine était alors fixé à 185 francs le kilogramme, en augmentation de 20 francs par rapport à la campagne précédente. «Cela représente une augmentation de 10 francs en se référant au prix final de la campagne 2009/2010», avait-on précisé. Il est fixé à 230 francs pour la campagne qui vient de démarrer début juin.

Le mécanisme de fixation de prix d'achat du coton graine au producteur est élaboré et validé par tous les acteurs, notamment les représentants des producteurs, le gouvernement et les partenaires techniques et financiers. En toute

transparence. Il est basé, il est vrai, sur les cours mondiaux et permet aux producteurs de profiter directement de l'évolution favorable des prix sur le marché. Le mécanisme prévoit, entre autres, que le prix d'achat au producteur augmente quand la production augmente. Ce qui devrait inciter les producteurs à accroître leur production. Etant désormais copropriétaires de leur entreprise commune, les producteurs ne peuvent qu'être motivés par ces nouvelles mesures.

Afin de redynamiser la filière coton de manière durable, la Nouvelle société cotonnière du Togo (Nsct) a été créée le 23 janvier 2009, en lieu et place de la Société togolaise de coton (Sotoco) dissoute. En plus, au sein de la nouvelle entité, les cotonculteurs disposent de 40% des parts, contre 60% pour l'Etat. Pour la transparence de la gestion, outre le mécanisme de fixation des prix, des dispositions ont été prises, notamment la mise en place d'une comptabilité analytique. Des critères de sélection des groupements et des producteurs crédibles, capables de rentabiliser la production, ont été élaborés par la Fédération nationale des groupements de producteurs de coton (FNGPC) – qui réunit à ce jour 3.064 groupements sous 25 unions préfectorales en 5 unions régionales – et la nouvelle société de coton, et permettent désormais de lutter contre les dettes internes qui empoisonnent les groupements. Les groupements bénéficient d'un accompagnement du COM/STABEX pour le renforcement de leurs capacités, la construction de magasins et l'entretien de pistes cotonnières.

Après des rumeurs colportées à la suite de la revue des portefeuilles, la Banque mondiale précise

## C'est incroyable de confondre un taux de décaissement à du détournement de fonds !

Qui a dit que, au Togo, on n'adore pas raconter ce qu'on ne maîtrise pas ? On adore les «on a dit que...». Le pire, c'est quand l'éclaircir qu'est la presse s'y mêle. Ce n'est pas une affaire de pro-pouvoir ou de pro-opposition. Juste que du professionnalisme qui consacre les faits. Des journaux privés ont affirmé que 45% de l'aide accordée au Togo par la Banque mondiale et la Banque africaine de développement avaient été détournés, évoquant une «investigation» menée par les deux institutions qui laissent apparaître une «gestion mafieuse». Qu'en est-il exactement ? La question est posée par le confrère en ligne *Republicoftogo.com* au Représentant résident de la Banque mondiale au Togo. « Nous avons effectivement vu ces articles et avons été surpris de l'interprétation erronée qui a été faite de ce qu'est en réalité un taux de décaissement. Pour la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, le taux de décaissement d'un projet et, par extension, celui d'un portefeuille, est un des indicateurs de la bonne santé de ce portefeuille », répond Hervé Assah. Une autre source de la Représentation résidente, elle, n'en revient pas : « C'est vraiment dommage. On a parlé du taux de décaissement qui fait 45%, et les gens vont dire que 45% des fonds ont été détournés...mais ça c'est incroyable ». M. Assah explique : « lorsque les projets décaissent de façon satisfaisante, cela prouve que la mise en œuvre de ces projets se passe bien. Un taux de décaissement de 45% pour des portefeuilles jeunes comme les nôtres est une bonne chose. Cela veut dire que, pour un montant total alloué à un projet qui dure cinq ans en moyenne, 45% de ce montant total a été utilisé pour financer les activités



Hervé Assah, Représentant Résident de la Banque Mondiale au Togo

du projet à la date d'aujourd'hui, et que le reste – soit 55% des fonds – sera utilisé progressivement dans le cadre du projet entre aujourd'hui et les années qui restent à courir avant la fin du projet ».

Autrement dit, les 55% ne sont pas encore décaissés et restent dans la poche du donateur. Les 45%, c'est ce qu'il a sorti pour supporter la mise en œuvre des projets y afférents. Pour qui connaît le fonctionnement des bailleurs, comme la Banque mondiale, lorsqu'un projet est accepté, un avis de non-objection est donné en guise d'une assurance que le projet pourra être bien exécuté. C'est-à-dire que les instruments d'exécution et de contrôle sont mis en place. Après, on procède au premier décaissement qui est la sortie de fonds vers le pays ou la structure bénéficiaire. Souvent, tout le financement n'est pas donné en un seul bloc. De quoi s'assurer de la bonne exécution à chaque étape du projet. C'est le sens des missions qui sont dépêchées. Du coup, on peut voir que le reste d'un financement soit bloqué car, quelque part, ça a cloché. Il n'y a pas eu d'entente. C'est une mesure de répression parce que, et on l'oublie souvent, les milliards de francs Cfa sortis par les bailleurs sont donnés par les contribuables des pays membres des organismes de financement, avec l'obligation de reddition des comptes. On n'est pas à ce niveau dans le cadre des portefeuilles Togo-Banque mondiale/BAD.

La seule chose à reprocher, c'est qu'il arrive, par des réflexes rétrogrades et la lenteur des décideurs togolais eux-mêmes, que des projets ne suivent pas le rythme d'exécution souhaité. Motif pris du manque de ressources humaines de qualité. « Nous pensons que ce taux de décaissement pourrait être amélioré. Des recommandations issues de la revue des portefeuilles de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement au Togo ont été donc faites dans ce sens. Mais ce qu'il faut retenir, c'est que globalement, les portefeuilles de la BAD et de la Banque mondiale au Togo se portent plutôt bien, et ne souffrent d'aucun problème majeur », renchérit Hervé Assah. En réalité, il n'y a pas eu un double

langage, les 14 et 15 juin 2012, au moment de passer en revue la performance de l'ensemble des projets financés par les deux institutions financières et techniques. Les portefeuilles ont commencé à prendre de l'ampleur, avec de nouveaux projets et programmes qui ont vu le jour au cours des quatre dernières années. « Il s'avère donc nécessaire que nous nous retrouvions ensemble, notamment avec tous les acteurs pour (i) apprécier ce qui marche bien, (ii) débattre de ce qui ne marche pas si bien, et (iii) convenir ensemble des actions à prendre collectivement et spécifiquement pour que les opérations dans lesquelles nous sommes engagés puissent obtenir les résultats escomptés (...) nous avons au Togo un portefeuille en bonne santé. Dans la majorité des cas, les choses se passent assez bien », avait précisé le Directeur des opérations de la Banque mondiale pour le Togo, Madani M. Tall.

Actuellement, la Banque mondiale et la BAD ont respectivement engagé environ 140 milliards de francs Cfa et 92 milliards de francs Cfa, entièrement sous forme de dons. La relation entre la Banque mondiale et le Togo a pour socle la deuxième Note de Stratégie Intérimaire (NSI-2), adoptée courant janvier 2012 par le Conseil d'administration de la Banque. Celle-ci définit le cadre d'intervention sur la période 2012-2013, et est destinée à renforcer et accroître les opérations en cours. La NSI-2 est articulée autour trois principaux piliers, à savoir Renforcer la relance économique et promouvoir le développement durable, Améliorer la gouvernance économique et renforcer la capacité de l'État et enfin Lutte contre la pauvreté et prise en charge des besoins sociaux urgents. Après le DSRP-2, une stratégie complète (sur 3 ou 4 ans) va être élaborée pour soutenir sa mise en œuvre. Il en sera de même pour la BAD dont la stratégie actuelle, qui s'étend à 2015, sera revue à mi-parcours de sa mise en œuvre en 2013 pour prendre en compte les axes de développement prioritaires du DSRP-2. Mais encore que, ici, la stabilité politique soit assurée. Ça, c'est de la responsabilité du pouvoir de Faure Gnassingbé.

Besoins de liquidités bancaires

## La Bceao injecte 51,6 milliards Cfa dans le circuit togolais

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 26 juin 2012, à une injection de liquidités d'un montant de 522,003 milliards de francs Cfa. L'opération arrive à échéance le 2 juillet prochain, indique un communiqué de la Banque. Elle a enregistré la participation de 37 établissements de crédit provenant des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa). Le taux marginal et le taux moyen pondéré sont ressortis respectivement à 3,0095% et 3,1486%.

Les établissements de crédit du Togo ont soumissionné et se sont adjugés le montant de 51,600 milliards de francs. Au sein de l'Union, ce sont les établissements du Bénin et du Burkina Faso qui se

sont adjugés le plus de crédit, respectivement à 153,700 milliards et 124,200 milliards de francs. La Côte d'Ivoire, le Niger et la Guinée-Bissau arrivent avec les plus faibles attributions, soit respectivement 26,100 milliards, 18,150 milliards et 10,432 milliards de francs.

L'institut d'émission qu'est la Banque centrale a également procédé, ce même jour, à une injection de liquidités à 28 jours d'un montant de 375,000 milliards de francs. L'échéance de cette adjudication mensuelle est fixée au 23 juillet 2012. Trente et un établissements bancaires de sept Etats de l'Union y ont participé. Le taux marginal et le taux moyen pondéré se sont établis respectivement à 3,0510% et 3,2713%.

Un nouveau Code des personnes et de la famille remplace celui de 1980

En lieu et place de sa dernière position

## Le conjoint survivant désormais en 2ème position dans l'ordre des successions, après les enfants

suite de la page 3

l'auteur commun, et depuis celui-ci jusqu'à l'autre parent. Ainsi, deux frères sont au 2<sup>ème</sup> degré, l'oncle et le neveu au 3<sup>ème</sup> degré, les cousins germains au 4<sup>ème</sup> et ainsi de suite.

Plus, le nouveau CPF rend plus consistante la part du conjoint survivant (article 428 et suivants). Lorsque, à défaut de descendants, le défunt laisse un ou plusieurs parents ascendants, son conjoint survivant a droit à la moitié de la succession. Cette part est réduite à un quart lorsque le défunt laisse des enfants ou descendants d'eux. Si le défunt n'a laissé ni postérité, ni père,

ni mère, l'intégralité de la succession est dévolue au conjoint survivant. S'il n'a laissé ni postérité, ni père, ni mère, ni conjoint, l'intégralité de la succession est dévolue aux collatéraux. Et voilà qui doit intéresser beaucoup de personnes : lorsqu'il existe plusieurs veuves, les parts fixées se partagent entre elles par tête.

Dans tout ceci, dorénavant, l'officier de l'état-civil doit d'abord informer les futurs conjoints au moment du mariage par la lecture des dispositions du Code et leur poser la question de savoir pour lequel des régimes de succession ils optent.







## REPÈRES

## La DCML pour une grande campagne très prochainement

Les journées portes-ouvertes organisées au ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé ont pris fin le mercredi 27 juin à Lomé. Placées sous le thème: "Commerce et secteur privé, facteur et acteur de développement", ces journées ont permis à la population de connaître les opportunités qu'offre le ministère du Commerce, structure de promotion et de développement. Les stands des différentes structures de ce ministère ont accueilli plusieurs visiteurs. Les agents de la Direction du Commerce Intérieur et de la Concurrence (DCIC) ont avoué être surpris de la méconnaissance par le public des astuces d'identifications des produits contrefaits et indiqué avoir instruit le public à cet effet ; ceux de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT) ont quant à eux révélé avoir inscrit, plus de 260 jeunes nouveaux entrepreneurs et compte tenu du temps inviter d'autres à la direction de la CCIT. Le personnel du stand de la Direction du Conditionnement et de la Métrologie Légale (DCML) ont indiqué avoir réparé des unités de mesure gratuitement. Le ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, Ahoomey-Zunu a remercié ses collaborateurs pour l'effort consenti. Il a précisé que son ministère a été satisfait des résultats obtenus. Il a aussi rappelé que ces rencontres vont permettre à son ministère d'améliorer ses prestations car elles lui ont été utiles pour se faire comprendre. Selon le directeur de la DCML, Ekoué Kouévi les objectifs ont été atteints par l'affluence des visiteurs. Il a en outre précisé que la DCML va procéder, dans les jours à venir, à une campagne de sensibilisation des opérateurs économiques sur toute l'étendue du territoire national.

## La propriété intellectuelle, une affaire de tous

L'Institut National de la Propriété Industrielle et de la Technologie (INPIT) a organisé le jeudi 28 juin à Lomé, un atelier de formation à l'intention des membres du Conseil National de la Propriété Intellectuelle (CNPI) et du conseil d'administration de l'INPIT.

Cette rencontre a permis aux membres de ces différents conseils d'être renseignés sur le rôle de la propriété intellectuelle dans le développement du Togo. Les participants ont suivi plusieurs communications entre autres la protection des droits de propriété industrielle à l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI); les créations nouvelles et leur protection à l'OAPI; la protection du droit d'auteur. Ces communications ont permis aux participants d'appréhender la propriété intellectuelle dans ses différentes branches, de trouver des approches de solutions à des problèmes en rapport avec la propriété intellectuelle en vue d'accompagner le gouvernement dans sa politique. La propriété intellectuelle est l'ensemble des nombreux produits, de nouvelles marques, de nombreux dessins ou modèles industriels, de noms commerciaux qui appartiennent à l'innovation et à la créativité humaine en pleine croissance. La protection de cette propriété est un important instrument pour la création de richesse et pour le développement du pays. Ouvrant l'atelier le directeur de cabinet du ministère en charge de l'Industrie et des Innovations Technologiques, Anani Gozo, a souligné que la propriété intellectuelle est appelée à jouer un rôle prépondérant dans les prises de décisions sur les sujets ayant trait à la production et à l'économie. Il a relevé qu'en dépit des efforts consentis par l'OAPI et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pour aider à l'utilisation du système de propriété intellectuelle, nombreux sont les inventeurs qui ne cherchent pas à s'approprier les connaissances requises. La directrice générale de l'INPIT, Mme Kanda N'na Sary a quant à elle signifié que la propriété intellectuelle n'est pas seulement l'affaire des offices de propriété intellectuelle et des déposants, mais aussi des décideurs politiques et économiques, des chercheurs et surtout des consommateurs. Elle a exhorté les participants à mettre à profit ces connaissances en vue de permettre le renforcement de la lutte contre la contrefaçon et le commerce illicite. Les nouvelles créations protégées confèrent à leurs titulaires, l'exclusivité de l'exploitation pendant un temps limité sur un territoire donné. Cette protection n'est ni compliquée, ni coûteuse et permet de défendre efficacement sont invention.

## Pour une meilleure qualité des soins dentaires

L'Association des Chirurgiens-Dentistes du Togo (ACDT) organise du 28 au 29 juin à Lomé, un séminaire-atelier sur le thème "Hygiène, aseptie, assurance qualité". Cette rencontre initiée en collaboration avec le Groupement des Associations Dentaires Francophones (GADEF) regroupe 25 dentistes. Elle a pour objectif d'outiller les participants sur les nouvelles techniques en matière d'hygiène, d'asepsie (maîtrise du contrôle de l'infection) dentaire afin d'assurer de meilleurs soins aux populations. Le président du GADEF, Pr Denis Bourgeois a indiqué que le volet assurance qualité regroupe tout ce qui concerne l'accueil du patient depuis sa prise en charge du premier rendez-vous jusqu'au dernier. S'agissant de l'hygiène et de l'asepsie, le Pr Bourgeois a précisé qu'elles concernent la prise en charge du patient au fauteuil avec les mises en application des nouveaux procédés de soins dentaires. Le conseiller technique au ministère de la Santé, Dr Romain Tchamdja a témoigné sa gratitude aux initiateurs de cet atelier et confié qu'il se situe dans le cadre des priorités du département. Pour Dr Tchamdja, le secteur de la chirurgie dentaire connaît des problèmes au niveau de la formation, aussi a-t-il émis le vœu que cet atelier permette aux dentistes d'être mieux outillés pour une qualité des soins dans les structures sanitaires. Le président de l'ACDT, Dr Bawubadi Mangamana a exhorté les séminaristes à tirer meilleur profit de cette formation pour le mieux-être des patients.

## Spectacle

## Artéchanges va danser ce soir à l'Institut Français

Cinq danseurs professionnels et une comédienne vont tenter ce soir de séduire le public de l'Institut Français de Lomé avec une création chorégraphique et poétique. Cette danse est le fruit d'une rencontre, donc des échanges entre des artistes venus comment mêler nos façons d'être, de penser et de danser pour se découvrir, se connaître, s'accepter et mieux se comprendre", selon les danseurs.

Ils ont formé un groupe dénommé Artéchanges qui a fait un passage remarqué à l'Institut Français de



d'horizon différents. Il s'agit d'un échange sur les langages artistiques et chorégraphiques ainsi que sur les identités culturelles. La pièce se nourrit de la rencontre entre les interprètes venus d'Afrique et d'Europe.

Le propos est de savoir "

Cotonou en juin 2001 et en février dernier. Et leur passage à Cotonou pendant le dernier Festival International de Théâtre du Bénin (FITHEB) a ébloui le public du pays voisin. Lomé veut donc faire l'expérience et découvrir.

Tarif : 2000 F

## Littérature

## L'écrivain algérien Boualem Sansal enfin récompensé

Malgré l'adversité et contre le diktat du Conseil des ambassadeurs arabes, mécène du Prix du Livre Arabe, Conseil qui a refusé qu'on lui remette le Prix, l'écrivain algérien Boualem Sansal a finalement reçu le Prix du roman arabe en France. Il n'aura tout de même pas les 15 mille euros qui accompagnent cette distinction.

Les mécènes du prix, qui sont les ambassadeurs des pays arabes en France, lui font le reproche de son voyage en Israël pour participer à un salon du livre.

Mais le jury n'a pas suivi les ambassadeurs et a donné le prix à qui de droit. Le prix distingue chaque année un écrivain arabe publié en France.

## Religion

## Judaïsme, christianisme, islam : unité et contradictions

Ce qui rapproche les trois grandes religions monothéistes est plus fort que ce qui les divise. C'est la conclusion d'un long travail de recherche consacré aux fondements des religions monothéistes. Une lecture à certains égards iconoclastes de l'histoire des religions. L'auteur, fin érudit, s'interroge sur le statut d'une religion révélée: qu'y a-t-il derrière la notion de révélation, en quoi les textes peuvent-ils être tenus pour sacrés, ne sont-ils pas d'abord des œuvres humaines qu'il faut donc désacraliser pour ne pas tomber dans l'obscurantisme et le fondamentalisme ? Tout en soulignant la fragilité des textes fondateurs, leurs contradictions, leur opacité, Antoine Schwarz n'ignore pas l'inspiration qui les a portés.

Mais, ce que cette synthèse limpide et érudite apporte, c'est la

démonstration de la dynamique des révélations successives incarnées par Moïse, Jésus, et le prophète Mahomet, ainsi que l'influence dans cette chaîne de transmission des religions entre elles avec, notamment, un judéo-christianisme qui va inspirer l'islam.

Pour l'auteur, les religions auraient tout intérêt à reconnaître, au-delà de leurs particularités, le dénominateur commun qui les unit : à savoir le mystère qu'est Dieu, l'homme, la création, la révélation, le salut. L'enjeu est religieux, il est aussi politique.

Antoine Schwarz, PDG de RFI de 2004 à 2008, est décédé quelques mois avant la sortie de son livre.

"L'unité cachée : judaïsme, christianisme, islam", d'Antoine Schwarz aux éditions François Bourin.

## Edition

## Gallimard rachète Flammarion

Fleurbaey de l'édition française, très présent dans le domaine du secteur des livres, notamment la fiction, le groupe Gallimard vient de s'offrir Flammarion, l'ex fleurbaey de l'édition française passée aux mains des Italiens. Avec l'achat de Flammarion, Gallimard crée le troisième groupe d'édition français, derrière Hachette et Eddis. Flammarion appartenait au groupe italien de médias et d'édition RCS Mediagroup qui le détenait depuis 2000. Le montant de la transaction avoisine 230 millions d'euros, a précisé RCS Mediagroup.

Petit-fils de Gaston Gallimard, qui a fondé la maison en 1911, fils de Claude Gallimard, qui, dans les années 1970, a doté sa maison d'une distribution et d'une diffusion indépendantes (Sodis et CDE) et d'une filiale poche (Folio), Antoine Gallimard devient, en rachetant Flammarion, véritablement le troisième du nom.

Il double le chiffre d'affaires de sa maison - le nouveau groupe aura un revenu dépassant 500 millions d'euros -, et le nouvel ensemble sera présent sur tous les secteurs de l'édition (littérature, sciences humaines, documents, poche, BD, jeunesse, livres d'art et illustrés), sauf le scolaire et les dictionnaires.

Avec un chiffre d'affaires de 253 millions d'euros en 2011, Gallimard publie 1 500 nouveautés par an et compte 1 000 salariés. Outre la maison Gallimard, avec son département jeunesse, le groupe détient une dizaine de maisons d'édition (Denoël, Mercure de France, P.O.L., La Table Ronde, Verticales, Joëlle Losfeld, Bleu de Chine...).

Enfin, si Gallimard entre dans des secteurs où il était peu représenté - documents d'actualité, BD, beaux livres -, il hérite aussi de doublons, notamment au niveau des collections de poche.

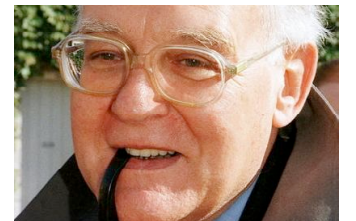
## Nécrologie

## Robert Sabatier, l'auteur des "Allumettes suédoises", est mort

Romancier comblé, au style populaire, haut en couleur, auteur également d'une dizaine de recueils de poèmes et d'une "Histoire de la poésie française", Robert Sabatier est mort hier à l'âge de 88 ans. On disait de lui qu'il avait un regard d'un éternel enfant étonné et gourmand, ce qui traduisait son amour de la vie, sa passion de la poésie, même si c'est le roman qui lui apporté la reconnaissance et le succès.

Ouvrier typographe, il a rejoint le maquis de la résistance en 1943. Il entre en poésie alors que ses amis lui conseillaient d'embrasser le roman. Mais une femme va changer son destin, Christiane Lesparre, comme il le confiait au journal le Monde.

"Mais un jour, confiait-il au Monde en 2007, je suis rentré chez moi avec une jeune fille qui a refusé toutes mes avances, mais s'est



emparée de mes cahiers pour les lire. C'était Christiane et nous avons vécu cinquante-deux ans ensemble, jusqu'à sa mort. Elle a aussi été romancière, sous le nom de Christiane Lesparre." La jeune femme tape le manuscrit et l'envoi dans plusieurs maisons d'édition. On est en 1953. Refusé par Julliard et Stock, Alain et le nègre est publié par Albin Michel, éditeur chez lequel Robert Sabatier restera - il y sera même conseiller littéraire pendant quelques années avant son élection à l'Académie Goncourt en 1972.

Il connut un immense succès avec *Les Allumettes suédoises*.



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication  
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction  
Jean AFOLABI

Rédaction  
Sylvestre D.  
Hervé AGBODAN  
Maurille AFERI  
Pater LATE  
Kossiwa TCHAMDJA  
Koffi SOUZA  
Alan LAWSOON  
Abel DJOBO  
Tony FEDA

Service photographie  
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature  
LAWSON Laté

Graphisme  
BOGLAG.



## Education

## Le téléphone mobile est-il à prohiber en milieu scolaire ?

Le nouveau phénomène en vogue en matière d'apprentissage notamment dans certaines universités et lycées américains s'avère être le « mobile learning ». Cela est-il recommandé en milieu scolaire dans nos Etats ?

## Etonam Sossou

En effet, certains enseignants ont découvert l'utilité que peut représenter un téléphone portable dans une séquence d'apprentissage. C'est d'ailleurs le clou de la conférence de la Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF) qui se tiendra à Durban en Afrique du Sud du 23 au 27 juillet 2012. C'est une initiative assez encourageante qui reste pour le moment une utopie dans le système éducatif togolais. Car le téléphone portable s'est révélé être un instrument véritablement dangereux à cause du mauvais usage qu'en font les apprenants.

Les élèves des lycées et collèges de Lomé font du téléphone portable un moyen de communication privilégié. A cela, s'ajoutent les possibilités de distraction avec les fonctions d'écoute de la musique (vidéo ou audio), de la radio, de prise de photos.

Au-delà de ces atouts, les élèves s'en servent pour d'autres besoins spécifiques au cadre scolaire. D'emblée, les uns évoquent les accidents de circulation qui sont fréquents. « Mes parents m'ont acheté le portable pour qu'en cas d'agression, d'accidents ou d'autres urgences, je puisse les

appeler », laisse entendre Annie N'gonou, élève en 1ère A4 au lycée de Tokoin.

Marie M., parente d'un élève Saint Joseph explique que le téléphone portable qu'elle a donné à son enfant sert à la joindre en cas de besoins. Et, ajoute-t-elle à cette inquiétude les cas de maladies comme l'asthme, les chutes brutales et autres accidents qui peuvent survenir au cours des séances d'éducation physique et sportive (EPS).

## L'intrus de la classe

Des élèves, à l'exemple de Pierre K. en seconde G2 au Lycée Technique professionnel d'Adidogomé, disent s'en servir pour joindre régulièrement leurs parents qui ne sont pas à Lomé. En plus de l'avantage d'être un lien entre parents et progénitures, le téléphone portable, aux dires de Sylvie, fait économiser du temps et réduit considérablement les distances. Il lui permet d'informer ses camarades de classe pour les rendez-vous de travaux de groupe ou en cas d'absence du professeur par un simple SMS. Malgré ce chapelet d'avantages qui font du téléphone portable un moyen considérable pour l'amélioration de leurs conditions d'étude, une interrogation demeure cependant : Les élèves utilisent-ils leurs



portables à bon escient ?

Le phénomène du portable est devenu un véritable fléau qui perturbe énormément les cours. Quand les portables sonnent en classe, cela interrompt le fil des idées du professeur et distrait les autres élèves.

Les SMS reçus en classe retiennent l'attention de l'élève et lui font perdre une partie des explications et du cours dispensés par le professeur », s'indigne Kodjo Améhé, professeur de français dans un lycée privé de la place. C'est aussi la conviction de Adam D., enseignant de mathématiques quand il témoigne qu'il a dû faire recours à l'un des réseaux de téléphonie mobile pour détecter un élève qui le bipait régulièrement,

rien que pour perturber son cours, parce qu'il n'aime pas la matière qu'il dispense.

Il y a généralement trois cas de figure quand les portables des élèves sonnent : Soit il a oublié d'éteindre le portable et ça le surprend en classe ou alors l'élève n'aime pas celui qui fait le cours et il veut le perturber. Enfin, il y a des portables qui même, sous vibreur dérangeant. Par ailleurs, le téléphone portable est parfois utilisé par les élèves comme un moyen de fraude lors des évaluations et examens.

C'est du moins ce que confie un professeur au Lycée Essor du Collège, qui dit avoir exclu deux élèves qui ont triché avec leurs portables lors d'un devoir de mathématiques l'année dernière.

Pour lui, avec des portables qui contiennent des dictionnaires électroniques, « si les élèves ne connaissent pas l'orthographe exacte d'un mot ou la conjugaison d'un verbe, il suffit de l'introduire et l'appareil les corrige. C'est en contrôlant que j'ai vu ce dictionnaire en classe ».

L'autre méfait du portable est l'influence de plus en plus perceptible du vocabulaire SMS dans les rédactions des élèves. Selon Yvette M, professeur d'histoire géographie au Lycée Moderne d'Adidogomé, « les élèves, à force d'abréger les mots pour plus de rapidité et pour économiser leurs crédits par les SMS, écrivent aussi de la même manière dans les devoirs, sans même se rendre compte. Cela contribue à baisser leur qualité rédactionnelle et par conséquent leur niveau en français ».

Ainsi on peut donc relever un nombre important de mots abrégés dans les travaux des étudiants tels que : exple = exemple ; grpe = groupe ; dt = dont ; dc = donc ; pr = pour ; ds = dans. En outre, les jeux, les sonneries et la musique, les images et les vidéos que les élèves enregistrent dans leurs portables, prennent souvent le dessus sur les leçons, la lecture, en un mot les études faisant du portable leur compagnon fidèle.

De son côté, Carine K., confie que « certaines personnes, surtout les garçons, prennent ton numéro et pendant que tu es en classe ou quand tu étudies, elles t'envoient des SMS ou bien t'appellent pour te déranger ». Professeurs, responsables d'établissements, parents, élèves, bref tous les acteurs du monde de l'éducation sont unanimes à reconnaître que les élèves utilisent leurs portables à des fins inavouables.

Pour sa part, Claude Aménouvo, parent d'élève, pense qu'il est difficile d'inculper les parents d'élèves parce que les enfants sont ce qu'ils sont. En cela dit-il, « avec les portables et les cybercafés, ils sont capables d'enregistrer des images et des vidéos peu recommandables. Je fais référence aux images qui ont été tournées dans des lycées à Lomé par des élèves et que la plupart d'entre eux avaient dans leurs portables ».

Koffi Gbéli, cet autre parent accuse, lui, les parents parce que dit-il, « au lieu d'acheter des portables simples, juste pour appeler ou envoyer des SMS, ceux-ci offrent à leurs enfants, des portables sophistiqués avec des lecteurs audio et vidéo, des appareils photo ».

## Pharmacie

## L'Afrique malade de sa dépendance pharmaceutique

Les autorités tchadiennes viennent de prendre l'audacieuse initiative de construire une firme pharmaceutique locale devant fournir au pays l'essentiel de ses besoins en médicaments. Si l'acte se joignait à la parole, le Tchad romprait le cordon qui le lie et l'aliène à certaines unités pharmaceutiques étrangères. Nonobstant le Tchad, c'est toute l'Afrique, à quelques exceptions près, qui est malade de sa dépendance pharmaceutique. Car, en matière de médicaments industriels, tout ou presque lui vient de l'extérieur. Les chercheurs qui ont encore le courage de « chercher » se voient souvent obligés, en fin de compte, de ranger le fruit de leurs recherches dans les tiroirs, faute de moyens de les divulguer au bonheur des populations. Le continent noir regorge aujourd'hui de chercheurs aguerris en mesure de produire des merveilles aussi bien dans le domaine pharmaceutique que dans d'autres domaines.

Mais bon nombre de pays africains s'accommodent bien de leurs étiquettes d'éternels dépendants ? Les pourfendeurs de René Dumont selon qui « L'Afrique noire est mal partie » auraient de moins en moins d'arguments solides pour se défendre face à un continent dont



le bonheur dépend toujours de l'extérieur, plus d'un demi-siècle après l'indépendance. Un continent où les populations n'arrivent pas à régler les fondamentaux de la vie : manger à sa faim et se soigner convenablement sans tendre la main à l'extérieur. Mais comme toujours, l'Afrique francophone reste à la traîne en termes d'autonomie pharmaceutique. Les Anglophones, eux, sortent de plus en plus la tête hors de l'eau. Sans complexe aucun, ils ont toujours su fabriquer les médicaments qui

répondent à leurs besoins sanitaires.

En attendant, ce sont les firmes pharmaceutiques étrangères auxquelles le continent noir dépend fortement qui se félicitent de cette aliénation. En la matière, que l'on ne s'étonne pas que ces firmes fassent feu de tout bois pour étouffer toute initiative visant à rendre autonomes les pays africains. Elles ont tout intérêt à ce que l'Afrique soit éternellement assistée car leur survie en dépend aussi.

## Loterie Nationale Togolaise

## COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1118 DE LOTO BENZ DU 20 JUIN 2012

Le tirage de Loto benz de ce mercredi 27 juin porte le N°1119

La semaine dernière, la LONATO a fait la joie de nombreux parieurs qui ont eu le bonheur de remporter différentes sommes d'argent, en jouant au Loto Benz.

En effet, l'opérateur 2216 de l'agence NOTSE, a recensé un lot de 750.000F CFA

A LOME, les points de vente 7800, 8023 et 6102 ont répertorié respectivement, un lot de 750.000F CFA, un super gros lot de 2.250.000F CFA et un maxi gros lot de 5.450.000F CFA.

Au PMU'TG, le tiercé du mardi 26 juin 2012 a permis aux parieurs ayant trouvé la combinaison gagnante dans l'ordre de remporter la somme de 959.000F CFA.

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LA LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !  
BONNE CHANCE A TOUS !!!

## LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1119 de LOTO BENZ du mercredi 27 JUIN 2012

Numéro de base

47

27

40

19

74